

TARIFICATION 2024

	1 à 10 unités / mois	> 10 unités / mois
Forfait CDDU : DPAE, contrat ①, paie, AEM, Certificat Congés Spectacles, transmission aux organismes sociaux mensuel / trimestriel ②, transmission des écritures comptables à l'expert. Transmission à l'employeur. Pour les salariés, stockage des éléments sur leur compte Transat hors DPAE.	40 € HT / unité	38 € HT / unité
Forfait CDD intervenant.e artistique : DPAE, contrat ①, paie, attestation ASSEDIC, transmission aux organismes sociaux mensuel / trimestriel ②, transmission des écritures comptables à l'expert. Transmission à l'employeur. Pour les salariés, stockage des éléments sur leur compte Transat hors DPAE.	45 € HT / unité	43 € HT / unité
Paie CDI - CDD - Apprenti.e : paie, attestation employeur, transmission aux organismes sociaux mensuel / trimestriel ② Transmission à l'employeur. Pour les salariés, stockage des éléments sur leur compte Transat hors DPAE.	25 € HT / unité	
Paie CDDU : paie, AEM, certificat Congés Spectacles, transmission aux organismes sociaux mensuel/trimestriel ②, transmission des écritures comptables à l'expert. Transmission à l'employeur. Pour les salariés, stockage des éléments sur leur compte Transat hors DPAE.	25 € HT / unité	23 € HT / unité
Avenant à un contrat ①	10 € HT / unité	
Modifications d'éléments du bulletin à postériori	12 € HT / unité (avant DSN)	15 € HT / unité (après DSN)
Reçu de solde de tout compte ①	7 € HT / unité	
Certificat de travail ①	7 € HT / unité	
DPAE isolée	7 € HT / unité	
DSN et déclarations sociales liées à NEANT	25 € HT / mois	
Simulation paie	10 € HT / unité pour les clients - 15 € pour toute demande extérieure	
Calcul et gestion de déclaration de rupture conventionnelle (forfait)	200 €	

Enregistrement société (forfait obligatoire)	60 € HT
Enregistrement nouveau.elle salarié.e	8 € HT / pers.
Création de numéro d'objet	7 € HT / unité
Affiliation auprès des caisses ③ en cas de première embauche ou d'affiliation à une nouvelle CCN (forfait)	200 € HT / heure
Demande d'attestation de compte à jour ③ >1 fois par an	35 € HT / demande
Contact avec les caisses sociales en cas de régularisation	35 € HT / heure

Expertise sociale - Intermittence & Audit	90 € HT / heure
Formation - à partir de 5h	65 € / heure

Déclaration annuelle auprès de la médecine du travail	15 € HT / déclaration
Déclaration de la taxe sur les salaires à destination des impôts	Non proposée
Déclaration formation professionnelle et/ou formation continue et/ou taxe d'apprentissage	15 € HT / déclaration

Forfait client SVPC ! ④ : accompagnement social (tel ou mail) en cas de doute sur du légal ou conventionnel (hors cas particulier) pour une amplitude horaire mensuelle de 30 min maximum	Forfait annuel 360 € HT soit 30 € HT / mois
---	---

① Signature électronique

② Hors déclarations annuelles et impôts

③ Caisses sollicitées : URSSAF, Caisse de retraite, Pôle Emploi, Congés spectacles, AFDAS, Médecine du travail et suivant votre convention collective éventuellement FNAS, FCAP, CASC-SVP, FCAP-SVP, APPAVE,...

④ Option valable uniquement pour les entreprises qui ont leur social géré par SVPC !